

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 3 juin 2022

### Plan de résilience – « Mesure alimentation animale »

Dans le cadre du plan de résilience économique et sociale mis en place par le gouvernement, la mesure « alimentation animale » a pour objectif d'apporter un appui financier aux éleveurs. Cette mesure permettra d'absorber (*pendant une durée de 4 mois du 16 mars 2022 au 15 juillet 2022*) une partie des hausses des coûts de l'alimentation animale dues aux perturbations engendrées par la guerre en Ukraine, en attendant que la répercussion amont-aval de cette hausse soit effective, conformément aux nouvelles dispositions de la loi Egalim 2.

Le mécanisme de la mesure « alimentation animale » est ciblé sur les hausses de charges d'alimentation animale et est proportionnel à l'impact de ces hausses.

Sont éligibles à la mesure « alimentation animale » les personnes physiques ou morales :

> constituées en tant qu'exploitant agricole, GAEC, EARL, ou autre personne morale ayant pour objet l'exploitation agricole ou piscicole ;

> ayant un **montant minimum de charges d'alimentation de 3 000 €** sur la période de référence allant du 16 mars 2021 au 15 juillet 2021 (sauf cas particulier) → c'est le « montant de référence » ;

> ayant un **taux de dépendance (TD) à l'alimentation animale d'au moins 10%**, ce taux de dépendance étant attesté par un tiers de confiance.

Pour en bénéficier, les éleveurs doivent déposer un formulaire de demande d'aide par voie uniquement dématérialisée, sur le site de FranceAgriMer **avant le 17 juin 2022**.

Toutes les informations utiles et notamment le [guide de dépôt](#) sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-resilience/Alimentation-animale-eleveurs>

La Direction Départementale des Territoires 04 est à la disposition des éleveurs pour toute précision : **04 92 30 20 85**

**Service de la communication  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10  
04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex